

Edition du 16/06/2021 – Numéro 16

Si les liens ne fonctionnent pas, rendez-vous sur le site internet du CNOM : [ici](https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130)

<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications?filters%5Border%5D=score&filters%5Bclassifications%5D%5B130%5D=130>

Nombre moyen de nouvelles hospitalisations
quotidiennes

300

↘ -27.7 % en 7j



Nombre moyen de nouvelles entrées en soins critiques
quotidiennes

73

↘ -26.3 % en 7j



Suivi de la vaccination

Nombre de personnes ayant reçu au moins une dose

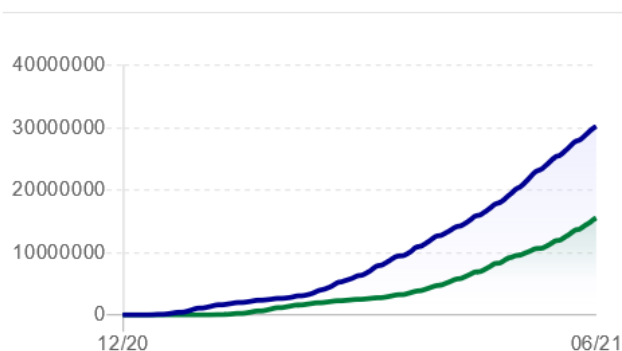
30 257 165

↗ 8.4 % en 7j

Nombre de personnes complètement vaccinées

15 563 271

↗ 13.8 % en 7j



● Personnes ayant reçues au moins une dose de vaccin

● Personnes complètement vaccinées

Cartes à jour de la date de publication de la Brève – [Cliquer](#) pour les actualiser.

Vaccination Covid-19

Pour toutes questions concernant votre activité en lien avec la vaccination contre la Covid-19, nous vous proposons de vous rapprocher de votre Conseil départemental qui a été destinataire d'un document « Vaccination Covid » répondant aux questions posées.

DGS-Urgent n°2021_59 du 13 juin 2021 « Ouverture de la vaccination aux enfants de 12 ans et plus à partir du 15 juin 2021 » ([lien](#))

HAS (03/06/2021) « Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Place du vaccin à ARNm COMIRNATY chez les 12-15 ans » ([lien](#))

COSV (28/05/2021) « Vaccination des adolescents contre la Covid-19 » ([lien](#))

CCNE (09/06/2021) « Enjeux éthiques relatifs à la vaccination contre la Covid-19 des enfants et des adolescents » ([lien](#))

HAS (03/06/2021) : « Covid-19 : Des TROD pour optimiser l'utilisation des doses de vaccins disponibles » ([lien](#))

HAS (mise à jour du 03/06/2021) « Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19 – Démarche médicale pour la vaccination contre la Covid-19 » ([lien](#))

HAS (01/06/2021) « Avis n°2021.0034/AC/SEESP du 27 mai 2021 du Collège de la Haute Autorité de santé relatif à l'opportunité de modifier le schéma de vaccination avec le vaccin Vaxzevria en réponse à la saisine du DGS du 25 mai 2021 » ([lien](#))

COSV (01/06/2021) « Vaccination des personnes ayant un antécédent de Covid-19 datant de plus de 6 mois » ([lien](#))

COVS (25/05/2021) « Stratégie de vaccination face au variant B.1.617 [variant Indien] » ([lien](#))

1. Point épidémiologique de Santé Publique France :

- **Indicateurs de l'activité épidémique :** ([lien](#))
- **Taux d'incidence par tranches d'âge :** ([lien](#))
- **Nombre de personnes testées :** ([lien](#))
- **Taux de positivité :** ([lien](#))
- **Nombre d'hospitalisations :** ([lien](#))
- **Nombre de patients en soins critiques (SR/SI/SC) :** ([lien](#))

2. Veille documentaire Covid-19 Santé publique France :

Avertissement

L'objectif de cette « brève » est de faciliter l'accès des lecteurs à des sujets d'actualité faisant l'objet d'une analyse dans un site institutionnel ou non. Il permet de retrouver l'intégralité de l'article concerné, sans pour autant en garantir le contenu. Le conseil national de l'ordre des médecins ne saurait engager sa responsabilité sur un article ou par extension sur un site faisant l'objet d'un lien dans ce bulletin.

Ces propositions de lecture sont extraites de la Lettre de veille documentaire de Santé Publique France ([lien](#)).

- « **Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19** » (Ministère du Travail, 09/06/2021 – [lien](#))
- « **Evaluation de l'intérêt des tests antigéniques rapides (TRD/TROD) sur prélèvement nasal pour la détection du virus SARS-CoV-2** » (HAS, Mise à jour du 02/06/2021 – [lien](#))
- « **Covid-19 – L'accès aux bithérapies d'anticorps monoclonaux contre la Covid-19 est élargi** » (ANSM, 08/06/2021 – [lien](#))
- « **Les effets psychologiques de la pandémie chez les enfants et les adolescents** » (ONPE – Observatoire national de la protection de l'enfance, 02/06/2021 – [lien](#))

3. Votre exercice au quotidien :

- **Vaccination des enfants à partir de 12 ans :**

La vaccination des enfants de 12 ans et plus est dorénavant prévue dans la stratégie vaccinale, à l'exception des adolescents ayant développé un syndrome inflammatoire multi-systémique pédiatrique (PIMS) à la suite d'une infection par le SARS-CoV-2 ([lien](#)).

Attention : une autorisation parentale est requise pour la vaccination des mineurs ([lien](#)).

La vaccination des mineurs nécessite l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale. Ainsi, en présence d'un seul parent au moment de la vaccination, ce dernier s'engage sur l'honneur à ce que le parent cotitulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation. Toute déclaration ou information qui s'avèrerait erronée ultérieurement, engage sa seule responsabilité.

Cependant, pour les mineurs de 12 ans et plus souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19, la vaccination recommandée, dont le bénéfice/risque individuel pour le jeune est évaluée favorablement par un professionnel de santé, peut être considérée comme un acte usuel de l'autorité parentale, et donc relever de l'autorité d'un seul des deux titulaires de l'autorité parentale.

Il est recommandé aux professionnels de santé de conserver l'autorisation parentale soit sous format papier soit en la mentionnant dans le dossier médical du patient.

Recueillir le consentement libre et éclairé de l'adolescent concerné est également nécessaire avant de procéder à la vaccination.

- **Vaccination des personnes ayant un antécédent de Covid-19 datant de plus de 6 mois :**

Le Comité d'Orientation de la Stratégie Vaccinale, dans son avis du 1^{er} juin ([lien](#)), précise qu'« il paraît raisonnable de proposer que les personnes ayant déjà été infectées par le SARS-CoV-2 reçoivent une dose unique de vaccin contre la Covid-19, même si l'infection est survenue il y a plus de 6 mois.

Cette recommandation ne s'applique par pour les personnes résidant en EHPAD, ni pour les personnes sévèrement immunodéprimées, qui doivent recevoir deux doses de vaccin anti-Covid-19, même en cas d'infection antérieure par le SARS-CoV-2. »

4. Actualités générales et juridiques :

- **Loi n°2021-690 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ([lien](#)) :**
L'état d'urgence sanitaire en place depuis le 17 octobre 2020 pour lutter contre l'épidémie de Covid-19 prend fin le 1er juin 2021, sauf en Guyane où il est prolongé jusqu'à fin septembre 2021. La période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire est prévue du 2 juin au 30 septembre 2021. Du 2 juin au 30 septembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements. Durant cette période transitoire un Pass Sanitaire peut être imposé.

- **Décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la sortie de la crise sanitaire ([lien](#)) + Arrêté du 1^{er} juin 2021 ([lien](#))** organisent la sortie de l'état d'urgence sanitaire (rémunération des médecins en centre Covid-19 / participation des étudiants à la campagne de vaccination / personnes habilitées à administrer les vaccins anti-Covid-19 / gestion des DAS / téléconsultation / télésuivi par les infirmiers / prise en charge des patients en ambulatoire / mesures de quarantaine / certificat de décès / soins du corps en période de Covid-19 / prescription de certaines spécialités / oxygénothérapie / organisation des tests Covid-19 : RT-PCR, antigéniques, autotests, tests salivaires, tests sérologiques)

- **Décret n°2021-724 du 7 juin 2021 ([lien](#))** organise les conditions d'utilisation du Pass Sanitaire.